



Dossier N°2021 /

ODIVA : ALV

Direction interface :

(Cadre réservé à la DPVC - Vie Associative)

Il est recommandé d'effectuer votre demande de subvention en ligne via l'extranet mv@. Les associations possédant leurs codes d'accès à l'extranet doivent se connecter au site <https://assoc.reims.fr> pour télé-demander leur subvention. Celles n'ayant pas encore de codes d'accès se rapprocheront du Guichet Unique Subvention du service de la Vie Associative (prévoir quelques jours pour l'obtention des droits de connexion).

**dossier de demande de subvention
pour une action / un projet**

EXERCICE 2021

— o —

ASSOCIATION BA n°	
------------------------------------	--

à compléter et à déposer ou à retourner à :

NE PAS ENVOYER EN RECOMMANDÉ

Maison de la Vie Associative

Service de la Vie Associative - 122 bis, rue du Barbâtre

51100 Reims

**3 mois minimum avant la date de réalisation de l'action
et au plus tard pour le 30 septembre 2021**

1 – PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER

Préalablement au dépôt de sa demande de subvention, l'association a pris connaissance du Règlement d'Attribution de Subventions aux Associations et s'est assurée qu'elle s'inscrivait dans le dispositif décrit.

En l'absence de ces documents, le dossier ne sera pas recevable

1) pour une première demande :

- Statuts
- Récépissé de la déclaration de votre association en sous-préfecture et de la déclaration au Journal Officiel
- Récépissé de l'immatriculation au répertoire SIREN de l'INSEE (ce numéro est obligatoire pour toute association recevant ou sollicitant des subventions auprès de l'État ou des collectivités locales. Il convient de formuler votre demande auprès des services de l'INSEE, 10 rue Édouard Mignot à Reims)

2) pour toute demande :

- Charte de la laïcité de la Ville de Reims signée par le représentant légal de l'association (page 17)
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Rapport d'activité détaillé concernant le dernier exercice validé en assemblée générale
- Compte de résultat du dernier exercice validé en assemblée générale (à joindre ou à compléter selon modèle page 9)
- Compte de bilan avec ses annexes, pour les associations qui en sont dotées, du dernier exercice validé en assemblée générale (à joindre ou à compléter selon modèle page 10)
- Rapport d'activité détaillé prévisionnel concernant l'exercice pour lequel la subvention est sollicitée
- Budget prévisionnel de l'exercice pour lequel la subvention est sollicitée (à joindre ou à compléter selon modèle page 11)
- Fiche de présentation détaillée de l'action / du projet (en complément de la page 12)
- Budget prévisionnel de l'action / du projet pour lequel la subvention est sollicitée (à joindre ou à compléter selon modèle page 13 pour toutes les associations ou 14 pour les associations culturelles)
- Pour les associations recevant plus de 153 000 € de subventions publiques, rapport du commissaire aux comptes du dernier exercice

3) en cas de modification de statuts :

- Joindre les statuts modifiés, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant procédé à la modification

REMARQUE

Dans l'éventualité où la présente demande est déposée conjointement à une demande de subvention de fonctionnement ou intervient a posteriori d'une demande de subvention de fonctionnement, il convient a minima de joindre :

- Fiche de présentation détaillée de l'action / du projet (en complément de la page 12)
- Budget prévisionnel de l'action / du projet pour lequel la subvention est sollicitée (à joindre ou à compléter selon modèle page 13 pour toutes les associations ou 14 pour les associations culturelles)

2 - L'ASSOCIATION

2.1 – IDENTIFICATION

Nom :

.....

Sigle :

Adresse du siège social :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Courriel :

Adresse site internet :

N° Siret (14 chiffres, attribué par l'INSEE) :

Adresse de correspondance (si elle est différente du siège social) :

.....

Code postal : Commune :

Représentant légal (Président-e ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Qualité :

Courriel :

Directeur (si l'association en est pourvue)

Nom : Prénom :

Courriel :

Identités et adresses des structures associatives ou relevant du secteur marchand avec lesquelles votre association est liée (affiliation à une fédération, actionnaire d'une société, membre d'une association, ...) :

.....

.....

.....

2.2 – COMPOSITION DU BUREAU EN EXERCICE

PRESIDENT

Nom :		Prénom :	
N°	Rue		
Code Postal :		Ville :	
Tél fixe :/...../...../.....		Tél Portable :/...../...../.....	
Courriel :			

VICE-PRESIDENT

Nom :		Prénom :	
N°	Rue		
Code Postal :		Ville :	
Tél fixe :/...../...../.....		Tél Portable :/...../...../.....	
Courriel :			

TRESORIER

Nom :		Prénom :	
N°	Rue		
Code Postal :		Ville :	
Tél fixe :/...../...../.....		Tél Portable :/...../...../.....	
Courriel :			

SECRETAIRE

Nom :		Prénom :	
N°	Rue		
Code Postal :		Ville :	
Tél fixe :/...../...../.....		Tél Portable :/...../...../.....	
Courriel :			

2.3 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Date de déclaration en préfecture ou sous-préfecture :

A (précisez le lieu) :

Date de publication au Journal Officiel :

Objet de votre association (cf. extrait du J.O.) :

.....
.....
.....
.....

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? non oui

Si oui, précisez la date et la référence du décret de reconnaissance :

.....

Votre association est-elle adhérente à une ou plusieurs Fédérations ? non oui

Si, oui, précisez :

.....
.....

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif non oui

Si oui, précisez le(s)quel(s) :

Type d'agrément	Attribué par	En date du

Votre association a-t-elle des personnes morales adhérentes? non oui

Si oui, combien ? (à exprimer en pourcentage)%

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? non oui

Si oui, merci de préciser ses coordonnées :

.....
.....

Votre association est-elle assujettie à la TVA ?

non oui

Si oui, quote-part (éventuellement)

.....

Votre association bénéficie-t-elle d'une garantie d'emprunt ?

non oui

Si oui, de quel organisme : Montant : € Echéance :

2.4 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT

Nombre d'adhérents au 31 décembre de l'année n-1 :

	nombre	Hommes	Femmes	pourcentage
moins de 16 ans				
de 16 à 25 ans				
de 26 à 50 ans				
de 51 à 60 ans				
plus de 61 ans				
TOTAL				

Nombre d'usagers :

	nombre	pourcentage
résidents à Reims (préciser le quartier)		
Barbâtre – Saint Remi - Verrerie		
Bois d'Amour – Courlancy – Porte		
Centre-ville		
Cernay – Epinettes – Jamin – Jean Jaurès		
Charles Arnould – Clairmarais		
Châtillons		
Chenin Vert – Clemenceau – Europe		
Croix Rouge – Hauts de Murigny		
La Neuville – Trois Fontaines		
Laon-Zola – Neufchâtel – Orgeval		
Maison Blanche – Sainte-Anne – Wilson		
Murigny		
résidents hors Reims		

Cotisations

Montant de la cotisation annuelle :

Existe-t-il une politique tarifaire ?

Oui

Non

Si Oui, joindre le détail des tarifs pratiqués

Tarif Jeune

Tarif Famille

Tarif Etudiant

Autre(s).....

Moyens humains

Nombre de bénévoles :

Salariés de l'association :

Dénomination du poste (directeur, secrétaire,)	Type de contrat (CDI, CDD, emplois aidés, vacataires, service civique...)	Nombre d'agents		
		A temps complet	A temps incomplet	Equivalent temps plein
TOTAL				

Votre association bénéficie de mise à disposition de fonctionnaire(s) ?

Si oui, combien : de l'Etat....., de Collectivités Territoriales.....

Date d'échéance de la convention de mise à disposition

Montant de la masse salariale, charges comprises€

Montant annuel du salaire le plus élevé, charges comprises€

Montant annuel du salaire le moins élevé, charges comprises€

Montant des placements financiers actuels€

Montant annuel des aides à l'emploi€

Locaux

Adresse	Destination (siège social, lieu d'activité, ...)	Nom du Propriétaire	Loyer annuel

2.5 – PARTICIPATION A LA VIE LOCALE

1 - DISPOSITIFS VILLE DE REIMS

- | | | |
|-------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| A Reims, Sportez Votre Santé | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Pratik Sport | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Reims Activités Vacances | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Reims Vital Eté | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Tremplin Sport | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Forum des Associations | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Activités périscolaires | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Autres (précisez) : | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

2 - AUTRES INTERVENTIONS LOCALES

Établissements scolaires ou universitaires, associations caritatives, fête de quartier, fête de la Musique, Octobre Rose, Semaine Bleue, Forum seniors, etc... :

.....

Si vous joignez vos comptes de résultat et de bilan (avec ses annexes) à la présente demande de subvention, vous n'êtes pas obligé de remplir ce tableau.

3.1 - COMPTE DE RESULTAT DU DERNIER EXERCICE VALIDE			
période comptable du au			
NOM DE L'ASSOCIATION :			
CHARGES (dépenses)	MONTANT en €	PRODUITS (recettes)	MONTANT en €
60 – ACHATS		70 – RÉMUN. DES SERVICES	
Fournitures d'ateliers ou d'activités		Participation des usagers	
Eau, gaz, électricité		Prestations de services CNAF	
Fournitures d'entretien et de bureau		Autres prestations de services (<i>préciser</i>)	
Autres (<i>préciser</i>)			
		74 - SUBVENTIONS	
61 - SERVICES EXTERNES		État	
Sous-traitance générale			
Formation des bénévoles		Ville de Reims : fonctionnement	
Locations		pour une action	
Travaux d'entretien et de réparation		équipement	
Primes d'assurances			
Documentation/études et recherches			
Autres (<i>préciser</i>)		Région Grand Est	
		Département de la Marne	
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES		Autres communes (<i>préciser</i>) :	
Transports d'activités et d'animations			
Missions et réceptions		A.C.S.E.	
Frais postaux – téléphone		Caisse d'Allocations Familiales	
Autres (<i>préciser</i>)		Caisse des Dépôts et Consignations	
		Union européenne	
63 - IMPÔTS ET TAXES			
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes		Autres (<i>préciser</i>)	
64 - FRAIS DE PERSONNEL			
Salaires bruts			
Charges sociales de l'employeur			
Autres (<i>préciser</i>)			
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
66 CHARGES FINANCIÈRES		Participation des adhérents	
Intérêts des emprunts		76 - PRODUITS FINANCIERS	
Autres charges financières			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68 - DOTATIONS		78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		79 - TRANSFERTS DE CHARGES	
TOTAL 1		TOTAL 1	
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		87 – Contribution volontaire en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations		Prestations en nature	
Valorisation du personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL 2		TOTAL 2	
TOTAL 1 + 2		TOTAL 1 + 2	

3.2 - COMPTE DE BILAN DU DERNIER EXERCICE VALIDE

période comptable du au

NOM DE L'ASSOCIATION :

ACTIF	montant net en €	PASSIF	montant en €
I – Actif immobilisé		I – Fonds propres	
Immobilisations incorporelles		Fonds associatif	
Immobilisations corporelles			
- Terrains		Réserves	
- Constructions		- Réserves statutaires et légales	
- Installations techniques, matériel, agencements, et outillage industriel		- Réserves réglementées	
- Autres (à détailler)		- Autres (à détailler)	
Immobilisations corporelles en cours		Affectation au « projet associatif »	
Immobilisations financières		Report à nouveau	
- Participations		Résultat de l'exercice	
- Créances rattachées			
- Autres titres immobilisés		Subventions d'investissement (montant net)	
- Prêts		Provisions réglementées	
- Autres (à détailler)			
		II - Provisions	
		Provisions pour risques	
		Provisions pour charges	
II – Actif circulant		III - Dettes	
Stocks et encours		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
		Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes versés sur commandes		Avances et acomptes reçus sur commandes	
Créances		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Créances usagers et comptes rattachés		Dettes fiscales et sociales	
Autres créances			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Valeurs mobilières de placement		Autres dettes	
Disponibilités			
Charges constatées d'avance		Produits constatés d'avance	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Ecart de conversion actif		Ecart de conversion passif	
TOTAL		TOTAL	

Si vous joignez votre budget prévisionnel 2021 à la présente demande de subvention, vous n'êtes pas obligé de remplir ce tableau.

4 – BUDGET PREVISIONNEL 2021 Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Le total des charges doit être égal au total des produits.

période comptable du au			
NOM DE L'ASSOCIATION :			
CHARGES (dépenses)	MONTANT en €	PRODUITS (recettes)	MONTANT en €
60 - ACHATS		70 – RÉMUN. DES SERVICES	
Fournitures d'ateliers ou d'activités		Participation des usagers	
Eau, gaz, électricité		Prestations de services CNAF	
Fournitures d'entretien et de bureau		Autres prestations de services (<i>préciser</i>)	
Autres (<i>préciser</i>)			
61 - SERVICES EXTERNES		74 - SUBVENTIONS	
Sous-traitance générale		État	
Formation des bénévoles			
Locations		Ville de Reims (*) : fonctionnement	
Travaux d'entretien et de réparation		pour une action	
Primes d'assurances		équipement	
Documentation/études et recherches			
Autres (<i>préciser</i>)			
		Région Grand Est	
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES		Département de la Marne	
Transports d'activités et d'animations		Autres Communes (<i>préciser</i>)	
Missions et réceptions			
Frais postaux – téléphone		A.C.S.E.	
Autres (<i>préciser</i>)		Caisse d'Allocations Familiales	
		Caisse des Dépôts et Consignations	
63 - IMPÔTS ET TAXES		Union européenne	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes		Autres (<i>préciser</i>)	
64 - FRAIS DE PERSONNEL			
Salaires bruts			
Charges sociales de l'employeur			
Autres (<i>préciser</i>)			
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
66 CHARGES FINANCIÈRES		Participation des adhérents	
Intérêts des emprunts		Sponsoring, partenariat privé	
Autres charges financières		76 - PRODUITS FINANCIERS	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68 - DOTATIONS		78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		79 - TRANSFERTS DE CHARGES	
TOTAL 1		TOTAL 1	
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		87 – Contribution volontaire en nature	
Valorisation du personnel bénévole		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations		Prestations en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
TOTAL 2		TOTAL 2	
TOTAL 1 + 2		TOTAL 1 + 2	

(*) si votre demande relève d'une direction de la CU du Grand Reims, la DPVC en assurera la transmission

5 – SUBVENTION POUR UNE ACTION / UN PROJET

5.1 – descriptif sommaire de l'action / du projet

Information : les associations culturelles compléteront le tableau 5.3 ; toutes les autres compléteront le 5.2

Titre de l'action / du projet :

a – Destination de la subvention :

.....
.....
.....
.....

b – Objectif(s) recherché(s) :

.....
.....
.....
.....

c – Lieu(x) et date(s) de l'action :

.....
.....

d – Durée de l'action :

.....

e – Public ciblé :

Public prioritaire :

Tranche d'âge :

Sexe :

Quartier(s) concerné(s) :

f – Est-il prévu une participation financière du public visé ? :

non	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	--------------------------

g – Si OUI, pratiques tarifaires appliquées (gratuité, tarifs modulés, prix unique, etc.) :

.....
.....
.....

h – Nombre approximatif de bénéficiaires :

.....
.....

i – Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

.....
.....
.....

Si vous joignez un budget prévisionnel de l'action / du projet en annexe à la présente demande de subvention, vous n'êtes pas obligé de remplir ce tableau.

5.2 – BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION / DU PROJET 2021			
Le total des charges doit être égal au total des produits.			
NOM DE L'ASSOCIATION :			
CHARGES (dépenses)	MONTANT en €	PRODUITS (recettes)	MONTANT en €
60 - ACHATS		70 – RÉMUN. DES SERVICES	
Fournitures d'ateliers ou d'activités		Participation des usagers	
Eau, gaz, électricité		Prestations de services CNAF	
Fournitures d'entretien et de bureau		Autres prestations de services <i>(préciser)</i>	
Autres <i>(préciser)</i>			
61 - SERVICES EXTERNES		74 - SUBVENTIONS	
Sous-traitance générale			
Formation des bénévoles		État	
Locations			
Travaux d'entretien et de réparation		Ville de Reims (*) : pour une action	
Primes d'assurances			
Documentation/études et recherches		Région Grand Est	
Autres <i>(préciser)</i>			
		Département de la Marne	
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES			
Transports d'activités et d'animations		Autres Communes <i>(préciser)</i>	
Missions et réceptions			
Frais postaux – téléphone		A.C.S.E.	
Autres <i>(préciser)</i>		Caisse d'Allocations Familiales	
		Caisse des Dépôts et Consignations	
63 - IMPÔTS ET TAXES		Union européenne	
Taxes sur les salaires			
Autres impôts et taxes		Autres <i>(préciser)</i>	
64 - FRAIS DE PERSONNEL			
Salaires bruts			
Charges sociales de l'employeur			
Autres <i>(préciser)</i>			
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
66 CHARGES FINANCIÈRES		Participation des adhérents	
Intérêts des emprunts		Sponsoring, partenariat privé	
Autres charges financières		76 - PRODUITS FINANCIERS	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68 - DOTATIONS		78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		79 - TRANSFERTS DE CHARGES	
TOTAL 1		TOTAL 1	
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		87 – Contribution volontaire en nature	
Valorisation du personnel bénévole		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations		Prestations en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
TOTAL 2		TOTAL 2	
TOTAL 1 + 2		TOTAL 1 + 2	

(*) si votre demande relève d'une direction de la CU du Grand Reims, la DPVC en assurera la transmission

Seules les associations culturelles sont concernées par cette page

5.3 – BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION / DU PROJET 2021			
ASSOCIATIONS CULTURELLES		Le total des charges doit être égal au total des produits.	
NOM DE L'ASSOCIATION :			
CHARGES (dépenses)	MONTANT en €	PRODUITS (recettes)	MONTANT en €
CHARGES ARTISTIQUES		VENTES DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES	
Salaires des artistes		Billetterie	
Droits d'auteurs		Coproductions	
Contrats de cession		Préachats	
Autres frais artistiques		Autres produits	
CHARGES TECHNIQUES		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Salaires des techniciens			
Sonorisation / éclairage		État, Ministère de la Culture	
Location de matériel			
Location de salle		Région Grand Est	
Autres frais techniques			
		Département de la Marne	
FRAIS DE TRANSPORT			
Artistes		Fonds européens	
Permanents, autres			
		Sacem, Adami	
FRAIS D'HEBERGEMENT			
Artistes		Ville de Reims	
Permanents, autres			
		Autres (<i>préciser</i>)	
FRAIS DE RESTAURATION			
Artistes			
Réceptions			
FRAIS DE COMMUNICATION		AUTRES RECETTES	
Salaires			
Supports de communication		Cotisations	
Prestations, autres			
		Fonds propres	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
Salaires permanents		Mécénat	
Télécommunication, envois			
Fournitures			
Frais divers			
Taxes			
Impôts			
TOTAL 1		TOTAL 1	
Emploi des contributions volontaires en nature		Contribution volontaire en nature	
Valorisation du personnel bénévole		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations		Prestations en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
TOTAL 2		TOTAL 2	
TOTAL 1 + 2		TOTAL 1 + 2	

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je certifie exactes les informations ci-dessus ainsi que les documents joints.

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement d'Attribution de Subventions aux Associations.

La signature est obligatoire pour que la demande soit recevable.

Fait à Reims, le

Nom

Prénom

Qualité du signataire :

Signature :

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire ont pour finalité la gestion de votre dossier de demande de subvention.

Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles sont conservées dans la limite imposée par la finalité du traitement.

La Ville de Reims est le responsable du traitement et les destinataires des données sont les suivants : les services de la Ville de Reims, instructeurs de votre demande.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement du traitement, en vous adressant à la Maison de la Vie Associative : mva@reims.fr.

Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données.

Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles : dpo@reims.fr ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

CHARTRE DE LA LAICITE DE LA VILLE DE REIMS

PRÉAMBULE

L'article 1^{er} de la Constitution de 1958 dispose que la France est une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Ces principes républicains résultent de l'histoire de France et constituent le socle de nos libertés individuelles et collectives.

Le principe de laïcité garantit la liberté de conscience et ainsi la liberté de croire ou de ne pas croire. « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi » (article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789).

La République laïque organise la séparation des religions et de l'Etat. L'Etat est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Ainsi, la République n'admet aucune injonction ni contrainte visant à imposer l'adhésion à une conviction, religion, ou à une pratique quelle qu'elle soit. Aucune religion ni aucun courant de pensée ne peut imposer ses prescriptions à la République.

La laïcité contribue à promouvoir une culture commune du respect, du dialogue, de la tolérance mutuelle et de la considération d'autrui comme semblable doté de la même dignité et des mêmes droits.

Au travers de cette charte, la ville de Reims souhaite clarifier la signification et la portée du principe de laïcité, ainsi que son attachement à celui-ci comme condition du vivre-ensemble.

Considérant que la République laïque oblige autant qu'elle protège et garantit l'égalité entre toutes et tous, les signataires de cette charte s'engagent :

- à faire respecter, à promouvoir et à faire partager, dans chacune des actions menées, la mise en œuvre de la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » en veillant à une juste application du principe de laïcité ;
- à prévenir les phénomènes de pressions, de rejet de l'autre, ou de discriminations notamment à raison de sa religion, de sa conviction, de son sexe ou d'une quelconque appartenance réelle ou supposée.

Article 1 : La laïcité garantit la liberté de conscience

La laïcité garantit la liberté de conscience, ce qui permet de croire ou de ne pas croire, de ne plus croire ou de changer de religion. La liberté de croire inclut celle de pratiquer une religion, en privé ou en public, dès lors que les manifestations de cette pratique ne portent pas atteinte à l'ordre public établi par la loi. La République laïque permet à toutes et tous d'affirmer publiquement leurs convictions sans que cela ne puisse les mettre en danger.

Article 2 : La laïcité contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la dignité des personnes

La République laïque ne tolère aucune discrimination, notamment entre les femmes et les hommes, qu'elle découle d'un motif religieux ou autre. Elle garantit des droits égaux entre tous les citoyens et respecte toutes les croyances.

Article 3 : La laïcité est le socle de la citoyenneté

La laïcité, parce qu'elle fixe un cadre partagé et commun, constitué de droits et de devoirs, participe au développement de la citoyenneté.

C'est ainsi un bien commun, permettant l'harmonie sociale et devant à ce titre être promue et défendue par les pouvoirs publics et par tous les acteurs de la vie associative. Elle doit rassembler et ne pas être source de divisions.

Article 4 : La laïcité permet l'apprentissage de la tolérance

La laïcité permet l'expression de toutes les croyances, à partir du moment où leur manifestation ne trouble pas l'ordre public.

Elle suppose une culture du respect et de la compréhension de l'autre et rejette toute forme de violence et de discrimination.

Elle permet l'exercice de nos libertés, individuelles et collectives, et notamment la liberté de création et d'expression artistique.

Article 5 : La laïcité participe au développement de la fraternité

La laïcité contribue à la mise en œuvre de l'idéal républicain de fraternité en renforçant l'unité de la nation autour de valeurs communes.

Article 6 : La laïcité contribue à l'égal accès aux services et équipements publics

La laïcité garantit la neutralité de l'Etat, des collectivités locales et des services publics et leur parfaite impartialité vis-à-vis de tous les usagers, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. La neutralité s'impose aux agents et salariés exerçant une mission de service public.

De même, toute discrimination à raison notamment de la religion, de la conviction, du genre ou de l'orientation sexuelle doit être poursuivie. Nul usager ne peut être exclu de l'accès aux services et équipements publics en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

Article 7 : Les associations subventionnées participent à la promotion de la laïcité

L'organisation des activités des associations subventionnées est respectueuse du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience, l'égalité et l'accueil de toutes et tous quelles que soient leurs convictions ou religion.

Pour les salariés et bénévoles de ces associations, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse peuvent leur être imposées sous réserve d'être justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché. Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur des associations.

De manière générale, la tenue d'offices, d'enseignement religieux, ou de toute autre forme de prosélytisme est proscrite dans les locaux mis à disposition des associations.

En cas du non-respect de la présente charte par les associations bénéficiant du soutien financier de la ville, cette dernière se réserve le droit de retirer la subvention attribuée.

Fait à

Le

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Nom et prénom du Représentant légal de l'Association

Signature